

## **RÈGLEMENT MODIFIANT LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME DU QUARTIER DES SPECTACLES – SECTEUR PLACE DES ARTS**

À la séance du ....., le conseil de la ville décrète:

- 1.** Le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – Secteur Place des Arts est modifié par l'ajout, à la fin de la page 25, du texte suivant :

«Par ailleurs, la Ville met en place un programme d'acquisition d'immeubles pour permettre la réalisation d'un projet de revitalisation de l'îlot compris entre les rues Sainte-Catherine et Clark et les boulevards Saint-Laurent et René-Lévesque. Les terrains visés par ce programme sont les lots 2 160 638, 2 160 650, 2 160 653, 2 160 662, 2 160 666 et 2 339 917 du cadastre du Québec».